

ÉTATS FINANCIERS **2015**



Une filiale de La Survivance, mutuelle de gestion

Humania Assurance Inc.

**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
AU 31 DÉCEMBRE 2015**

Rapport de l'auditeur indépendant	3
États financiers consolidés	
État du résultat consolidé	5
État du résultat global consolidé	6
État des variations des capitaux propres consolidé	7
État de la situation financière consolidé	8
État des flux de trésorerie consolidé	10
Notes aux états financiers consolidés	11 - 59

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 200
140, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5P7

Téléphone : 418 647-3151
Télécopieur : 418 647-5939
www.rcgt.com

Aux actionnaires d'Humania Assurance Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints d'Humania Assurance Inc. qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2015 et les états consolidés du résultat, du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière d'Humania Assurance Inc. au 31 décembre 2015 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.¹

Québec
Le 25 février 2016

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A125181

HUMANIA ASSURANCE INC.
État du résultat consolidé
de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 (en milliers de dollars canadiens)

	2015	2014
	\$	\$
PRODUITS		
Primes		
Primes brutes	130 889	120 366
Primes cédées en réassurance	(27 715)	(25 773)
Primes nettes	103 174	94 593
Placement		
Revenus de placement (note 3)	15 682	15 693
Variation de la juste valeur des actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (note 3)	(3 972)	31 695
Revenus de placement nets	11 710	47 388
Revenus de distribution	5 945	-
	120 829	141 981
CHARGES		
Prestations brutes	66 189	64 317
Prestations cédées en réassurance	(13 709)	(13 047)
Variation des provisions techniques	14 104	56 832
Variation des actifs au titre des cessions en réassurance	(6 965)	(21 166)
Commissions brutes	25 174	23 009
Commissions cédées en réassurance	(7 528)	(7 157)
Taxes sur primes brutes	3 693	2 424
Taxes sur primes cédées en réassurance	(757)	(497)
Ristournes et participations (note 4)	2 200	2 469
Frais généraux	33 357	28 000
	115 758	135 184
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	5 071	6 797
Impôts (note 19)	550	1 916
RÉSULTAT NET	4 521	4 881
Attribuable à l'actionnaire	4 502	4 912
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	19	(31)
	4 521	4 881

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

HUMANIA ASSURANCE INC.
État du résultat global consolidé
de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 (en milliers de dollars canadiens)

	2015	2014
	\$	\$
RÉSULTAT NET	4 521	4 881
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net		
Gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente [nets d'impôts de 367 \$ (416 \$ en 2014)]	(996)	1 132
Gains et pertes non réalisés sur les couvertures de flux de trésorerie [nets d'impôts de 363 \$ (176 \$ en 2014)]	987	477
Reclassement au résultat net des gains et pertes réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente [nets d'impôts de 17 \$ (962 \$ en 2014)]	47	(2 615)
Reclassement au résultat net des gains et pertes réalisés sur les couvertures de flux de trésorerie [nets d'impôts de 276 \$ (73 \$ en 2014)]	(750)	(199)
	(712)	(1 205)
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net		
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies [nettes d'impôts de 241 \$ (961 \$ en 2014)] (note 12)	(656)	(2 607)
	(1 368)	(3 812)
RÉSULTAT GLOBAL	3 153	1 069
Attribuable à l'actionnaire	3 134	1 100
Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	19	(31)
	3 153	1 069

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

HUMANIA ASSURANCE INC.
État des variations des capitaux propres consolidé
de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 (en milliers de dollars canadiens)

	Capital actions	Surplus d'apport	Bénéfices non répartis	Participations ne donnant pas le contrôle	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
2015						
Solde au début	35 000	12 257	11 058	(46)	(5 762)	52 507
Résultat net	-	-	4 502	19	-	4 521
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(1 368)	(1 368)
			4 502	19	(1 368)	3 153
Variation des participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	(961)	-	(961)
Émission d'actions ordinaires	14 883	-	-	-	-	14 883
Solde à la fin	49 883	12 257	15 560	(988)	(7 130)	69 582
2014						
Solde au début	35 000	12 257	6 146	(13)	(1 950)	51 440
Résultat net	-	-	4 912	(31)	-	4 881
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(3 812)	(3 812)
			4 912	(31)	(3 812)	1 069
Variation de la participation ne donnant pas le contrôle	-	-	-	(2)	-	(2)
Solde à la fin	35 000	12 257	11 058	(46)	(5 762)	52 507

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

HUMANIA ASSURANCE INC.
État de la situation financière consolidé
au 31 décembre 2015 (en milliers de dollars canadiens)

	2015	2014
	\$	\$
ACTIF		
Placements (note 3)		
Marché monétaire	3 667	4 937
Obligations	255 832	258 047
Actions	40 399	32 540
Fonds d'infrastructures	10 133	-
Avances sur polices	1 630	1 640
	311 661	297 164
Autres éléments d'actif		
Trésorerie	13 524	11 389
Revenus de placement à recevoir	1 587	1 119
Primes à recevoir	2 132	1 969
Commissions payées d'avance	7 885	8 583
Autres actifs (note 7)	10 107	9 266
Actifs au titre des cessions en réassurance (note 8)	141 500	133 914
Actifs d'impôts différés (note 19)	400	157
Placements dans des entreprises associées (note 9)	154	1 512
Immobilisations corporelles (note 10)	10 156	7 360
Immobilisations incorporelles (note 11)	14 941	4 798
	202 386	180 067
	514 047	477 231

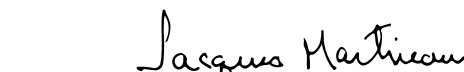
HUMANIA ASSURANCE INC.
État de la situation financière consolidé
au 31 décembre 2015 (en milliers de dollars canadiens)

	2015	2014
	\$	\$
PASSIF		
Responsabilités envers les assurés		
Provisions techniques (note 14)	386 001	371 897
Passifs relatifs aux contrats d'investissement	1 408	1 407
Sommes en dépôt	8 272	6 880
Prestations à payer	19 034	15 700
Provisions (note 15)	1 690	1 660
Participations et ristournes à payer	1 035	1 174
	417 440	398 718
Autres éléments de passif		
Autres passifs (note 16)	19 461	14 881
Impôts sur le revenu à payer	88	690
Passifs d'impôts différés (note 19)	2 548	594
Débeture (note 17)	4 928	9 841
	27 025	26 006
	444 465	424 724
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions (note 20)	49 883	35 000
Surplus d'apport	12 257	12 257
Bénéfices non répartis	15 560	11 058
Participations ne donnant pas le contrôle	(988)	(46)
Cumul des autres éléments du résultat global (note 21)	(7 130)	(5 762)
	69 582	52 507
	514 047	477 231

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration


 Administrateur


 Administrateur

HUMANIA ASSURANCE INC.**État des flux de trésorerie consolidé****de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 (en milliers de dollars canadiens)**

	2015	2014
	\$	\$
Activités d'exploitation		
Résultat net	4 521	4 881
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Variation des provisions techniques	14 104	56 832
Variation des actifs au titre des cessions en réassurance	(6 965)	(21 166)
Amortissement et perte à la cession d'immobilisations corporelles	1 093	719
Amortissement des immobilisations incorporelles	590	465
Amortissement des primes et escomptes sur obligations	(3 802)	(4 514)
Gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	3 972	(31 695)
Gains et pertes réalisés sur les actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et disponibles à la vente	(1 148)	(3 888)
Gain résultant d'acquisitions d'entreprises par étapes	(2 451)	-
Quote-part du résultat des entreprises associées	(11)	(54)
Variation des avantages du personnel	3	25
Amortissement des coûts de transaction	87	13
Impôts différés	1 129	311
	11 122	1 929
Variation des éléments du fonds de roulement	6 546	(236)
	17 668	1 693
Activité de financement		
Produit net de l'émission d'actions ordinaires	9 883	-
Activités d'investissement		
Cession (acquisition) nette de marché monétaire	1 270	(1 045)
Cession nette d'obligations	6 200	4 795
Acquisition nette d'actions	(12 165)	(98)
Acquisition nette d'unités d'un fonds d'infrastructures	(10 133)	-
Augmentation nette d'avances sur polices	10	(37)
Acquisitions de filiales	(5 368)	-
Prêts et avances aux entreprises associées	(143)	(365)
Dividendes reçus des entreprises associées	-	45
Produit de disposition des immobilisations corporelles	203	1
Acquisition d'immobilisations corporelles	(3 869)	(1 858)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(1 421)	(1 136)
	(25 416)	302
Augmentation de la trésorerie	2 135	1 995
Trésorerie au début	11 389	9 394
Trésorerie à la fin	13 524	11 389

Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 23)

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Humania Assurance Inc. (ci-après « Humania Assurance » ou la « Société ») oeuvre dans le domaine des assurances de personnes au Canada. La Société est régie par la *Loi sur les assurances*.

Humania Assurance est constituée en vertu des lois du Québec et son siège social est situé au 1555, rue Girouard Ouest, case postale 10000, Saint-Hyacinthe, Québec, Canada, J2S 7C8.

Les états financiers consolidés d'Humania Assurance, société mère du groupe, ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 25 février 2016.

Humania Assurance est une filiale de La Survivance, mutuelle de gestion, société mère ultime.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (ci-après « IFRS »).

b) Estimations importantes

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction exerce son jugement, effectue des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables, sur les montants inscrits à l'actif et au passif, sur l'information à fournir relativement aux actifs et aux passifs éventuels et sur les montants inscrits aux produits et aux charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les procédés d'estimation les plus importants portent sur l'établissement des provisions techniques (note 14), des actifs au titre des cessions en réassurance (note 8), des passifs relatifs aux contrats d'investissement, sur la détermination de la juste valeur des instruments financiers (note 5), sur le calcul des prestations et autres charges liées aux avantages du personnel (note 12) et sur la détermination de la juste valeur des immobilisations incorporelles lors d'un regroupement d'entreprises (note 11).

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes font périodiquement l'objet d'une révision. Les révisions aux estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les révisions sont effectuées et dans les périodes ultérieures touchées par ces révisions.

HUMANIA ASSURANCE INC.

Notes aux états financiers consolidés

de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 (en milliers de dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Les principales méthodes comptables utilisées pour la préparation des états financiers consolidés sont les suivantes :

c) Principe de consolidation

Humania Assurance consolide les états financiers de toutes ses filiales, soit les entités qu'elle contrôle. Dans ce contexte, le contrôle est lié au pouvoir que la Société possède de diriger les activités de l'entité détenue, à sa capacité de tirer des avantages variables de son investissement dans l'entité détenue et au lien direct qui existe entre le pouvoir de diriger les activités et de recevoir des avantages. Les états financiers des filiales sont inclus dans le résultat consolidé à compter de la date à laquelle le contrôle est établi et sont exclus à compter de la date à laquelle le contrôle cesse.

Les transactions et les soldes intersociétés ont été éliminés.

Les états financiers consolidés comprennent les comptes d'Humania Assurance et ceux de ses filiales : La Survivance-Voyage, compagnie d'assurance, société œuvrant dans le domaine de l'assurance voyage, Les Services Financiers Surtech Inc., Pro Vie assurances inc., Pro Vie assurances collectives inc., 9290-3152 Québec Inc. et Le Groupe Y. Pilon Inc., cabinets de services financiers ainsi que 9098-0061 Québec Inc., société fournissant des services informatiques à la Société.

d) Présentation à l'état de la situation financière

La Société a choisi de présenter les actifs et passifs à l'état de la situation financière selon le critère de liquidité par catégorie afin de mieux refléter ses opérations. L'actif distingue les placements des autres éléments d'actif. Quant au passif, il est composé de deux catégories : les responsabilités envers les assurés et les autres éléments de passif.

De façon générale, les placements sont détenus dans une perspective à long terme, bien que les titres individuels soient négociés sur une base régulière.

Les revenus de placement à recevoir, les primes à recevoir, les commissions payées d'avance, les sommes à recevoir des réassureurs, les sommes à recevoir des représentants, les frais payés d'avance, les impôts sur le revenu à recevoir et les instruments financiers dérivés sont généralement recouverts dans les douze mois suivant la date de fin d'exercice.

Les provisions techniques, les passifs relatifs aux contrats d'investissement, les avantages du personnel et la débenture reflètent les obligations à long terme de la Société.

Les prestations à payer, les provisions, les participations et ristournes à payer, les créditeurs et charges à payer ainsi que les impôts sur le revenu à payer sont habituellement réglés moins de douze mois après la date de fin d'exercice.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

e) Regroupement d'entreprises

Les acquisitions d'entreprises sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition des actifs transférés et des passifs repris. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés à l'état du résultat à mesure qu'ils sont engagés.

f) Placements

La Société a choisi de classer et de désigner les placements appariant les provisions techniques dans la catégorie à la juste valeur par le biais du résultat net en vue de réduire une disparité de traitement en matière de comptabilisation, qui surviendrait autrement puisque les variations annuelles des provisions techniques et des actifs au titre des cessions en réassurance sont comptabilisées dans le résultat net.

Marché monétaire

Les placements sous forme de marché monétaire sont des actifs financiers, soit à la juste valeur par le biais du résultat net, soit disponibles à la vente. Les achats et les ventes de marché monétaire sont comptabilisés ou décomptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle la Société s'engage à acheter ou à vendre le titre.

Les placements sous forme de marché monétaire soutenant le passif de la Société sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net et ceux ne le soutenant pas, comme disponibles à la vente.

À la juste valeur par le biais du résultat net

Les placements sous forme de marché monétaire à la juste valeur par le biais du résultat net sont constatés à l'état de la situation financière à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées immédiatement à l'état du résultat. Les intérêts sont comptabilisés dans les revenus de placement. Les coûts de transaction liés à l'achat de marché monétaire à la juste valeur par le biais du résultat net sont imputés au résultat et déduits des revenus de placement.

Disponible à la vente

Les placements sous forme de marché monétaire disponibles à la vente sont constatés à l'état de la situation financière à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les gains et les pertes non réalisés des autres éléments du résultat global avec les éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net. Les intérêts sont comptabilisés dans les revenus de placement. Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur du marché monétaire disponible à la vente au moment de l'acquisition.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

f) Placements (suite)

Obligations

Les obligations sont des actifs financiers, soit désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, soit disponibles à la vente. La juste valeur des obligations est déterminée d'après le cours acheteur du marché. Les achats et les ventes d'obligations sont comptabilisés ou décomptabilisés à la date de la transaction, c'est-à-dire la date à laquelle la Société s'engage à acheter ou à vendre l'obligation.

Les obligations soutenant le passif de la Société sont classées et désignées à la juste valeur par le biais du résultat net et celles ne le soutenant pas, comme disponibles à la vente.

Désignées à la juste valeur par le biais du résultat net

Les obligations désignées à la juste valeur par le biais du résultat net sont constatées à l'état de la situation financière à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées immédiatement à l'état du résultat. Les produits tirés des obligations désignées à la juste valeur par le biais du résultat net sont inscrits dans les revenus de placement. Les coûts de transaction liés à l'achat des obligations désignées à la juste valeur par le biais du résultat net sont imputés au résultat et déduits des revenus de placement.

Disponibles à la vente

Les obligations disponibles à la vente sont constatées à l'état de la situation financière à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les gains et les pertes non réalisés des autres éléments du résultat global avec les éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net. Les gains et les pertes réalisés à la vente d'obligations disponibles à la vente, qui sont inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global, sont reclassés et constatés dans les revenus de placement à l'état du résultat. Les intérêts et l'amortissement des primes et escomptes sont comptabilisés dans les revenus de placement. Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur des obligations disponibles à la vente au moment de l'acquisition.

Actions

Les actions sont des actifs financiers, soit désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, soit disponibles à la vente. La juste valeur des actions est déterminée d'après le cours acheteur du marché. Les achats et les ventes d'actions sont comptabilisés et décomptabilisés à la date de la transaction, c'est-à-dire la date à laquelle la Société s'engage à acheter ou à vendre l'action.

Les actions soutenant le passif de la Société sont désignées à la juste valeur par le biais du résultat net et celles ne le soutenant pas, comme disponibles à la vente.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

f) Placements (suite)

Désignées à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actions désignées à la juste valeur par le biais du résultat net sont constatées à l'état de la situation financière à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées immédiatement à l'état du résultat. Les dividendes sont comptabilisés dans les revenus de placement. Les coûts de transaction liés à l'achat d'actions désignées à la juste valeur par le biais du résultat net sont imputés au résultat et déduits des revenus de placement.

Disponibles à la vente

Les actions disponibles à la vente sont constatées à l'état de la situation financière à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les gains et les pertes non réalisés des autres éléments du résultat global avec les éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net. Les gains et les pertes réalisés à la vente d'actions disponibles à la vente, qui sont inscrits dans le cumul des autres éléments du résultat global, sont reclassés et constatés dans les revenus de placement à l'état du résultat. Les dividendes sont comptabilisés dans les revenus de placement. Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur des actions disponibles à la vente au moment de l'acquisition.

Fonds d'infrastructures

Le fonds d'infrastructures est un actif financier soutenant le passif de la Société. Il est désigné à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur du fonds d'infrastructures est déterminée selon la valeur publiée par le fonds. Les achats et les ventes d'unités du fonds d'infrastructures sont comptabilisés et décomptabilisés à la date de la transaction, c'est-à-dire la date à laquelle la Société s'engage à acheter ou à vendre les unités.

Le fonds d'infrastructures désigné à la juste valeur par le biais du résultat net est constaté à l'état de la situation financière à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées immédiatement à l'état du résultat. Les revenus de distribution sont inscrits dans les revenus de placement. Les frais d'administration sont imputés au résultat et déduits des revenus de placement.

Avances sur polices

Les avances sur polices sont présentées au coût et sont entièrement garanties par la valeur de rachat des polices d'assurance.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

g) Instruments financiers dérivés

La Société utilise des instruments financiers dérivés sous forme de contrats de change dans le but de gérer le risque de taux de change lié au paiement des prestations de l'assurance voyage.

Les contrats de change sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie et cette couverture est jugée efficace. Les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture sont comptabilisées dans les « Autres éléments du résultat global » avec les éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net. Les gains et les pertes cumulés dans les « Autres éléments du résultat global » sont comptabilisés au cours de la période où les éléments couverts ont une incidence sur le résultat net.

Les instruments financiers dérivés ayant une juste valeur positive sont présentés à l'état de la situation financière avec les « Autres actifs » et ceux ayant une valeur négative sont présentés avec les « Autres passifs ».

h) Conversion de devises

Les états financiers consolidés de la Société sont préparés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la Société.

Les éléments monétaires à l'état de la situation financière sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice et les charges, au taux de change moyen de la période.

i) Actifs au titre des cessions en réassurance

Dans le cours normal de ses activités, la Société utilise la réassurance afin de limiter le risque à l'égard de ses assurés. Les actifs au titre des cessions en réassurance représentent les droits contractuels nets de la Société en vertu des traités de réassurance liés aux contrats d'assurance cédés.

Les actifs au titre des cessions en réassurance sont calculés de façon similaire aux provisions techniques relatives aux contrats d'assurance sous-jacents, conformément aux dispositions contractuelles des ententes de réassurance.

j) Placements dans des entreprises associées

Les placements dans des entreprises associées, sur lesquelles la Société exerce une influence notable, sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Une influence notable survient généralement lorsqu'un investisseur détient une participation de plus de 20 % sans contrôler l'entité.

HUMANIA ASSURANCE INC.

Notes aux états financiers consolidés

de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 (en milliers de dollars canadiens)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

k) Autres actifs financiers

Les actifs financiers autres que la trésorerie et les placements sont initialement évalués à la juste valeur. Subséquemment, ils sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils sont classés comme prêts et créances.

Les revenus de placement à recevoir, les sommes à recevoir des représentants et les autres sommes à recevoir représentent les autres actifs financiers de la Société. En raison de leur échéance à court terme, la juste valeur de ces actifs financiers correspond à leur coût.

l) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, incluant l'immeuble du siège social de la Société, sont comptabilisées selon le modèle du coût. Le coût de l'immeuble du siège social a été réparti en cinq composantes principales, dont le terrain, qui n'est pas amorti.

La méthode d'amortissement et la durée estimative de leur utilisation sont les suivantes :

	Méthodes	Taux/Durées
Immeuble du siège social		
Fondation et structure	linéaire	40 ans
Enveloppe et fenestration	linéaire	20 ans
Équipement	linéaire	10-20 ans
Aménagement	linéaire	8-12 ans
Immeuble d'une filiale	linéaire	20 ans
Mobilier et équipement	dégressif	20 %-30 %
Équipement informatique	linéaire	5 ans

m) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût et amorties sur la durée estimative de leur utilisation comme suit :

	Méthodes	Taux/Durées
Logiciels d'exploitation acquis	dégressif	30 %
Logiciels d'exploitation développés à l'interne	linéaire	8-15 ans
Logiciels d'application	linéaire	2-5 ans
Réseaux de distribution	linéaire	20 ans

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

n) Dépréciation d'actifs non financiers

La Société détermine à la fin de chaque exercice s'il existe une indication qu'un actif ait pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable de l'actif. La valeur recouvrable représente la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de vente ou de la valeur d'utilité qui correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs recouvrables.

o) Avantages du personnel

La Société offre un régime de retraite à prestations définies à ses employés, des avantages complémentaires de retraite aux employés admissibles et une protection d'assurance collective à certains retraités.

Le coût des prestations de retraite accumulées par les employés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service admissibles, avec projection des salaires, à partir des hypothèses les plus probables déterminées par la direction, notamment la progression des salaires et l'âge de départ à la retraite.

Le coût des services rendus et les intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies sont constatés à l'état du résultat au poste « Frais généraux ». Quant aux réévaluations du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies, elles sont constatées à l'état du résultat global avec les éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net. Les réévaluations comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime et toute variation de l'effet du plafond de l'actif le cas échéant (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies).

Le coût annuel lié à la protection d'assurance collective offerte à un groupe de retraités est déterminé par calculs actuariels à partir des hypothèses les plus probables déterminées par la direction concernant le coût prévu des soins de santé et l'espérance de vie des retraités.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

p) Classification des contrats

Les contrats de la Société sont classifiés lors de leur prise d'effet, à titre de contrats d'assurance ou à titre de contrats d'investissement, selon qu'ils comportent ou non un risque d'assurance significatif.

Il existe un risque d'assurance significatif lorsque la Société accepte d'indemniser les titulaires de polices ou les bénéficiaires d'un contrat à l'égard d'événements futurs spécifiés qui ont une incidence défavorable sur ces derniers, sans que la Société ne sache s'ils surviendront, quand ils surviendront et la somme qu'elle serait alors tenue de payer.

Si le contrat comporte un risque d'assurance significatif, il est comptabilisé comme un contrat d'assurance conformément à la norme IFRS 4, « *Contrats d'assurance* ».

Si le contrat ne comporte pas un risque d'assurance significatif et qu'il n'a pas d'élément de participation discrétionnaire, il est comptabilisé comme un contrat d'investissement, conformément à la norme IAS 39, « *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* ».

Les contrats d'investissement sont des contrats qui comportent un risque financier, défini comme un risque de variation future possible d'éléments tels que le taux d'intérêt et le prix d'un instrument financier.

q) Provisions techniques

Les provisions techniques des contrats d'assurance représentent le montant correspondant à la valeur comptable de l'actif détenu par la Société qui, en tenant compte des autres postes pertinents à l'état de la situation financière, sera suffisant sans être excessif, pour que, pendant la durée du passif, la Société puisse honorer les engagements qu'elle a pris dans le cadre de ses contrats d'assurance et payer les frais d'administration relatifs à ces contrats.

Les provisions techniques sont déterminées selon la méthode canadienne axée sur le bilan conformément aux pratiques actuarielles généralement reconnues établies par l'Institut canadien des actuaires.

L'actuaire d'évaluation désigné par la Société est responsable de déterminer le montant des passifs requis pour couvrir les obligations de la Société à l'égard des titulaires de polices.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

r) Passifs financiers

Les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Subséquemment, ils sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les sommes en dépôt, les participations et ristournes à payer, les créditeurs et charges à payer ainsi que la débenture représentent les passifs financiers de la Société.

La juste valeur de ces passifs, à l'exception de la débenture, correspond à leur coût en raison de leur échéance à court terme.

s) Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux passifs financiers autres que ceux classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont les coûts marginaux directement imputables à l'émission d'un passif financier et diminuent la valeur de l'instrument émis. Ils sont comptabilisés au résultat net selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

t) Constatation des produits

Les primes des contrats d'assurance sont constatées linéairement sur la durée des contrats.

Les revenus de placement sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement et sont présentés nets des divers frais de placement.

Les revenus de distribution sont comptabilisés lorsque le service est rendu, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est assuré.

u) Impôts

Les impôts sont comptabilisés selon la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, la charge d'impôts comprend les impôts exigibles et les impôts différés.

Les impôts exigibles sont les impôts qui devront être reçus ou versés aux administrations fiscales. Les impôts exigibles sont calculés aux taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date de fin d'exercice.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont constatés annuellement pour tous les écarts temporaires entre les valeurs comptables aux états financiers et les bases fiscales correspondantes. Ces actifs ou passifs d'impôts différés sont calculés aux taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés pour les exercices au cours desquels il est prévu que les écarts se résorberont. Un actif d'impôt différé est constaté lorsqu'il est plus probable qu'improbable que l'avantage fiscal se réalisera dans le futur.

HUMANIA ASSURANCE INC.
Notes aux états financiers consolidés
de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 (en milliers de dollars canadiens)

3. PLACEMENTS

a) Valeur des placements

La valeur comptable, la répartition et la classification des placements sont les suivantes :

	À la juste valeur par le biais du résultat net	Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Autres	Total
2015	\$	\$	\$	\$	\$
Marché monétaire	2 073	-	1 594	-	3 667
Obligations	-	241 656	14 176	-	255 832
Actions	-	18 830	21 569	-	40 399
Fonds d'infrastructures	-	10 133	-	-	10 133
Avances sur polices	-	-	-	1 630	1 630
	2 073	270 619	37 339	1 630	311 661
2014	\$	\$	\$	\$	\$
Marché monétaire	1 363	-	3 574	-	4 937
Obligations	-	248 178	9 869	-	258 047
Actions	-	13 779	18 761	-	32 540
Avances sur polices	-	-	-	1 640	1 640
	1 363	261 957	32 204	1 640	297 164

HUMANIA ASSURANCE INC.**Notes aux états financiers consolidés****de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 (en milliers de dollars canadiens)****3. PLACEMENTS (SUITE)****b) Revenus de placement**

	2015	2014
	\$	\$
Marché monétaire		
À la juste valeur par le biais du résultat net – Intérêts	9	10
Disponible à la vente – Intérêts	13	17
Obligations		
Désignées à la juste valeur par le biais du résultat net		
Intérêts	10 185	10 352
Gains et pertes réalisés	1 212	324
Disponibles à la vente		
Intérêts	231	363
Gains et pertes réalisés	124	541
Actions		
Désignées à la juste valeur par le biais du résultat net		
Dividendes	669	481
Gains et pertes réalisés	-	(13)
Disponibles à la vente		
Dividendes	802	801
Gains et pertes réalisés	(188)	3 036
Fonds d'infrastructures		
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		
Distribution de revenus	653	-
Avances sur polices	141	139
Gain résultant d'acquisitions d'entreprises par étapes	2 451	-
Quote-part du résultat des entreprises associées	11	54
Autres	123	321
	16 436	16 426
Frais	(754)	(733)
	15 682	15 693

c) Variation de juste valeur

La variation de la juste valeur des actifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net de (3 972 \$) (augmentation de 31 695 \$ en 2014) présentée à l'état du résultat est liée à des placements soutenant le passif de la Société.

4. RISTOURNES ET PARTICIPATIONS

	2015	2014
	\$	\$
Ristournes sur contrats collectifs	2 115	2 385
Participations aux titulaires de polices	85	84
	2 200	2 469

HUMANIA ASSURANCE INC.**Notes aux états financiers consolidés****de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 (en milliers de dollars canadiens)**

5. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

Les actifs et les passifs comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière sont classés selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour établir les évaluations.

La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

Le niveau 1 utilise des données sur les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs identiques auxquelles la Société a accès.

Le niveau 2 utilise des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix). Ces données comprennent les cours d'actifs similaires sur les marchés actifs et les données autres que les cours observables sur l'actif. Les justes valeurs des titres du niveau 2 ont été fournies par un service d'établissement des prix.

Le niveau 3 utilise les données relatives à l'actif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

La juste valeur des obligations est déterminée d'après le cours acheteur d'actifs similaires observé sur des marchés actifs.

La juste valeur du fonds d'infrastructures est celle publiée par le fonds. Le fonds utilise principalement l'actualisation des flux de trésorerie futurs pour déterminer la juste valeur de ces investissements.

Le tableau suivant présente les actifs classés selon la hiérarchie des évaluations de la juste valeur :

2015	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actif				
Marché monétaire	-	3 667	-	3 667
Obligations	-	255 832	-	255 832
Actions	40 399	-	-	40 399
Fonds d'infrastructures	-	10 133	-	10 133
Trésorerie	-	13 524	-	13 524
Instruments financiers dérivés	-	816	-	816
	40 399	283 972	-	324 371

Aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux hiérarchiques de juste valeur au cours de l'exercice. De plus, les techniques d'évaluation n'ont pas été modifiées.

HUMANIA ASSURANCE INC.**Notes aux états financiers consolidés****de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 (en milliers de dollars canadiens)**

5. ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR (SUITE)

2014	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Actif				
Marché monétaire	-	4 937	-	4 937
Obligations	-	258 047	-	258 047
Actions	32 540	-	-	32 540
Trésorerie	-	11 389	-	11 389
Instruments financiers dérivés	-	492	-	492
	32 540	274 865	-	307 405

6. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La Société dispose de politiques, de procédures et de pratiques de gestion des risques associés aux instruments financiers. Une gestion des risques efficace repose sur l'identification, la compréhension, la communication et le contrôle des risques. À cet égard, les principaux risques auxquels la Société est exposée dans le cadre de ses activités sont les suivants :

- Risque de crédit;
- Risque de liquidité;
- Risque de marché :
 - Risque de taux d'intérêt,
 - Risque lié aux marchés,
 - Risque de change.

Dans le cours normal de ses activités, la Société a émis un passif financier sous forme de débenture qui donne lieu à des engagements à l'égard de paiements minimaux futurs qui ont une incidence sur les liquidités à court et long terme. Les détails de la débenture sont présentés à la note 17.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification dans les politiques, procédures et pratiques de gestion des risques associées aux instruments financiers.

Les moyens que la Société utilise pour gérer chacun de ces risques sont décrits dans les paragraphes qui suivent.

6. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)**a) Risque de crédit**

Le risque de crédit est défini comme le risque qu'un débiteur manque à l'une de ses obligations et entraîne ainsi une perte financière pour cette dernière. La Société gère ce risque en appliquant les politiques et procédures suivantes :

- Élaboration et révision de la politique de placement qui établit les normes à respecter pour l'acquisition de titres, incluant notamment les éléments suivants :
 - Établissement de lignes directrices afin d'assurer une diversification adéquate et ainsi réduire la concentration dans un secteur;
 - Détermination de limites minimales et maximales à respecter relativement à chaque catégorie d'actif;
 - Examen de la qualité intrinsèque des titres détenus en utilisant notamment, les cotes d'agences de notation externes reconnues.
- Surveillance et examen régulier par le comité de placement et le conseil d'administration du respect de la politique de placement.

Risque de crédit maximal

Le risque de crédit maximal de la Société lié aux instruments financiers correspond à la valeur comptable de l'actif, déduction faite de toute provision pour perte. Le risque de crédit maximal est le suivant :

	2015	2014
	\$	\$
Marché monétaire	3 667	4 937
Obligations	255 832	258 047
Avances sur polices	1 630	1 640
Trésorerie	13 524	11 389
Revenus de placement à recevoir	1 587	1 119
Autres actifs financiers	3 139	4 160
	279 379	281 292

HUMANIA ASSURANCE INC.**Notes aux états financiers consolidés****de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 (en milliers de dollars canadiens)****6. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)****a) Risque de crédit (suite)*****Concentration du risque de crédit***

La concentration du risque de crédit découle de l'exposition à un seul débiteur ou à un groupe de débiteurs partageant des caractéristiques de risques de crédit similaires.

Le tableau suivant présente la répartition du portefeuille d'obligations par catégorie d'émetteurs :

	2015	2015	2014	2014
	\$	%	\$	%
Obligations émises ou garanties par des gouvernements :				
Gouvernement fédéral	121	-	121	-
Gouvernements provinciaux	145 808	57	164 888	64
Municipalités et commissions scolaires	3 052	1	4 779	2
Gouvernements situés à l'extérieur du Canada	86	-	229	-
	149 067	58	170 017	66
Obligations canadiennes de sociétés par secteur :				
Énergie	22 567	9	13 124	5
Produits industriels	4 161	2	3 727	1
Services financiers	48 708	19	46 449	18
Télécommunications	2 178	1	1 229	1
Services publics	29 151	11	23 501	9
	106 765	42	88 030	34
	255 832	100	258 047	100

HUMANIA ASSURANCE INC.**Notes aux états financiers consolidés****de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 (en milliers de dollars canadiens)**

6. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)**a) Risque de crédit (suite)*****Qualité du portefeuille d'obligations***

La qualité du portefeuille d'obligations est établie en utilisant les cotes de crédit d'agences de notation externes reconnues. La ventilation par cote de crédit du portefeuille d'obligations est la suivante :

	2015	2014
	\$	\$
AAA	1 115	1 151
AA	35 200	25 943
A	193 124	205 479
BBB	26 393	25 474
	255 832	258 047

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme le risque que la Société éprouve des difficultés à réunir les fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Les provisions techniques représentent 87 % (88 % en 2014) du passif de la Société. Les sommes relatives à ces provisions techniques sont déboursées selon les modalités prévues aux contrats d'assurance. Ces modalités étant connues par la Société, cette dernière maintient les liquidités nécessaires pour s'acquitter de ses obligations en gérant les liquidités d'exploitation au moyen de l'appariement des flux de trésorerie de l'actif et du passif.

Les passifs financiers, à l'exception de la débenture sont habituellement réglés moins de douze mois après la date de fin d'exercice.

c) Risque de marché

Le risque de marché est défini comme le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent et entraînent une perte en raison de variations des facteurs du marché. Ces derniers comprennent trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque lié aux marchés et le risque de change.

HUMANIA ASSURANCE INC.**Notes aux états financiers consolidés****de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 (en milliers de dollars canadiens)**

6. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)**c) Risque de marché (suite)*****Risque de taux d'intérêt***

Il existe un risque de taux d'intérêt lorsque les taux d'intérêt fluctuent et que les flux de trésorerie de l'actif et du passif ne sont pas parfaitement appariés. La Société gère ce risque en appliquant les politiques et procédures suivantes :

- Segmentation de l'actif et du passif;
- Gestion de l'actif en fonction du passif de chaque segment;
- Investissement dans des actifs compatibles avec les caractéristiques des contrats d'assurance et d'investissement;
- Calcul de la durée moyenne de l'actif et du passif par segment;
- Examen et analyse périodique du risque de non-concordance des durées et de mésappariement des flux de trésorerie par le comité de placement.

Les durées du portefeuille d'obligations sont les suivantes :

	2015	2014
	\$	\$
Moins d'un an	1 213	382
De 1 an à 5 ans	9 923	18 498
De 6 à 10 ans	14 286	29 829
De 11 à 15 ans	31 306	47 999
De 16 à 20 ans	50 373	38 754
Plus de 20 ans	148 731	122 585
	255 832	258 047

Le taux de rendement effectif des obligations se situe entre 0,77 % et 6,99 % (entre 1,19 % et 6,59 % en 2014).

L'analyse de sensibilité liée à une variation de taux d'intérêt des obligations soutenant les provisions techniques est présentée à la note 14 b).

6. GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

c) Risque de marché (suite)

Risque lié aux marchés

Le risque lié aux marchés correspond à l'incertitude liée à l'évaluation des actifs découlant des fluctuations des marchés. Afin de gérer ce risque, la politique de placement établit les types de titres de participation dans lesquels la Société peut investir ainsi que les limites quantitatives ou règles de diversification.

Des titres de participation sous forme d'actions privilégiées sont utilisés pour soutenir le passif. De plus, la Société désire qu'une portion de ses capitaux propres soit investie dans des titres de participation dans le but de faire croître son capital à long terme. Ceci s'effectue dans le cadre de la politique de placement qui vise à optimiser le rendement tout en minimisant les risques.

Les placements en actions et en fonds d'infrastructures totalisent 50 532 \$ (32 540 \$ en 2014), soit 16,2 % (11,0 % en 2014) des placements de la Société. Conséquemment, une variation de 10 % des marchés entraînerait la comptabilisation dans les capitaux propres de la Société d'une plus-value ou moins-value (nette d'impôts) de 3 694 \$ (2 379 \$ en 2014).

Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la Société assume des pertes découlant de l'exposition aux fluctuations des devises étrangères. Les opérations libellées en devises étrangères sont liées au secteur de l'assurance voyage. Pour gérer le risque de taux de change, la Société utilise des contrats de change et acquiert des devises afin d'être en mesure de verser des prestations dans la même devise. Aucun instrument financier dérivé n'est utilisé en vue d'exposer la Société au marché de façon spéculative.

Au 31 décembre, l'encaisse libellée en dollars américains est de 1 372 \$ (222 \$ en 2014). De plus, la Société détient des contrats de change afin d'acquérir des devises américaines (note 18).

Une variation à la hausse ou à la baisse de 10 % des taux de change aurait une incidence négligeable sur les capitaux propres de la Société.

HUMANIA ASSURANCE INC.
Notes aux états financiers consolidés
de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 (en milliers de dollars canadiens)

7. AUTRES ACTIFS

	2015	2014
	\$	\$
Sommes à recevoir des réassureurs	2 981	2 261
Frais payés d'avance	1 640	1 249
Impôts sur le revenu à recevoir	1 754	1 596
Instruments financiers dérivés (note 18)	816	492
Sommes à recevoir des représentants	295	275
Comptes à recevoir	2 028	3 393
Autres débiteurs	593	-
	10 107	9 266

8. ACTIFS AU TITRE DES CESSIONS EN RÉASSURANCE

	2015	2014
	\$	\$
Provisions techniques (note 14)	136 082	129 117
Provisions pour prestations	5 418	4 797
	141 500	133 914

Des explications relatives aux hypothèses actuarielles sont présentées à la note 14.

HUMANIA ASSURANCE INC.**Notes aux états financiers consolidés****de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 (en milliers de dollars canadiens)**

9. PLACEMENTS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

	2015	2014
	\$	\$
Actions	11	934
Prêts	-	578
Avances	143	-
	154	1 512

Les prêts aux entreprises associées portent intérêt à un taux de 3,70 % (4,00 % en 2014) et ont une durée indéterminée. Les avances aux entreprises associées ne portent pas intérêt et n'ont pas d'échéance précise.

La quote-part du résultat des entreprises associées est de 11 \$ (54 \$ en 2014).

HUMANIA ASSURANCE INC.**Notes aux états financiers consolidés****de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 (en milliers de dollars canadiens)****10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

2015	Terrains	Immeubles	Mobilier et équipement	Équipement informatique	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Valeur comptable brute					
Solde au début	640	7 640	1 912	892	11 084
Regroupement d'entreprises	-	-	175	48	223
Entrées	-	3 228	497	144	3 869
Sorties	(75)	(399)	(56)	(151)	(681)
Solde à la fin	565	10 469	2 528	933	14 495
Cumul des amortissements					
Solde au début	-	1 944	1 260	520	3 724
Amortissement	-	512	265	151	928
Sorties	-	(107)	(55)	(151)	(313)
Solde à la fin	-	2 349	1 470	520	4 339
Valeur comptable nette	565	8 120	1 058	413	10 156

L'amortissement de l'exercice est de 928 \$ (717 \$ en 2014) et il est présenté au poste « Frais généraux » à l'état du résultat.

HUMANIA ASSURANCE INC.**Notes aux états financiers consolidés****de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 (en milliers de dollars canadiens)****10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)**

2014	Terrains	Immeubles	Mobilier et équipement	Équipement informatique	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Valeur comptable brute					
Solde au début	640	6 050	1 931	755	9 376
Entrées	-	1 590	74	194	1 858
Sorties	-	-	(93)	(57)	(150)
Solde à la fin	640	7 640	1 912	892	11 084
Cumul des amortissements					
Solde au début	-	1 508	1 193	453	3 154
Amortissement	-	436	157	124	717
Sorties	-	-	(90)	(57)	(147)
Solde à la fin	-	1 944	1 260	520	3 724
Valeur comptable nette	640	5 696	652	372	7 360

HUMANIA ASSURANCE INC.**Notes aux états financiers consolidés****de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 (en milliers de dollars canadiens)****11. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

2015	Logiciels d'exploitation acquis	Logiciels d'application acquis	Logiciels développés à l'interne	Réseaux de distribution	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Valeur comptable brute					
Solde au début	859	777	6 054	-	7 690
Regroupements d'entreprises	-	-	-	9 312	9 312
Entrées acquises	-	472	-	-	472
Entrées développées à l'interne	-	-	949	-	949
Sorties	-	(1)	-	-	(1)
Solde à la fin	859	1 248	7 003	9 312	18 422
Cumul des amortissements					
Solde au début	857	547	1 488	-	2 892
Amortissement	1	108	481	-	590
Sorties	-	(1)	-	-	(1)
Solde à la fin	858	654	1 969	-	3 481
Valeur comptable nette	1	594	5 034	9 312	14 941

L'amortissement de l'exercice est de 590 \$ (465 \$ en 2014) et il est présenté au poste « Frais généraux » à l'état du résultat.

HUMANIA ASSURANCE INC.**Notes aux états financiers consolidés****de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 (en milliers de dollars canadiens)****11. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SUITE)**

	Logiciels d'exploitation acquis	Logiciels d'application acquis	Logiciels développés à l'interne	Total
2014	\$	\$	\$	\$
Valeur comptable brute				
Solde au début	859	731	5 015	6 605
Entrées acquises	-	97	-	97
Entrées développées à l'interne	-	-	1 039	1 039
Sorties	-	(51)	-	(51)
Solde à la fin	859	777	6 054	7 690
Cumul des amortissements				
Solde au début	856	487	1 135	2 478
Amortissement	1	111	353	465
Sorties	-	(51)	-	(51)
Solde à la fin	857	547	1 488	2 892
Valeur comptable nette	2	230	4 566	4 798

12. AVANTAGES DU PERSONNEL

La Société offre un régime contributif à prestations définies à ses employés et des avantages complémentaires de retraite aux employés admissibles, et maintient une protection d'assurance collective (assurance vie et santé) pour certains employés qui ont pris leur retraite avant le 1^{er} mars 1999.

Le régime contributif à prestations définies est enregistré conformément à la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* et à la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*.

Le régime contributif à prestations définies est capitalisé, alors que les autres avantages du personnel ne sont pas capitalisés.

La Société offre un régime contributif à prestations définies à ses employés à temps plein après un an de service. Les cotisations salariales requises varient entre 5,25 % et 7,20 % du salaire, assujetti à un maximum. La Société verse les cotisations nécessaires au financement du régime pour les services courants et pour combler le déficit. La rente des employés correspond à un pourcentage du salaire de chaque année de participation. La date normale de retraite est à 65 ans. Par contre, un participant âgé de 60 ans et dont la somme de l'âge et des années de service créditées atteint 90, peut prendre sa retraite sans réduction de prestations.

La Société est soumise à certains risques liés aux avantages du personnel dont le rendement des placements, le taux d'actualisation utilisé dans l'évaluation de l'obligation au titre des prestations définies, l'espérance de vie des participants et l'inflation future. Le comité de retraite a pour responsabilité d'établir la politique de placement et d'analyser les changements réglementaires, les prestations, la capitalisation et la situation financière du régime contributif à prestations définies. Le comité de retraite a confié à un gestionnaire de placements indépendant la gestion des actifs du régime. Ces actifs sont détenus par un gardien de valeurs dans un fonds distinct du promoteur du régime.

Des avantages complémentaires de retraite sont offerts aux principaux dirigeants afin de compenser la réduction des prestations si l'employé cesse sa participation avant sa date de retraite normale.

À des fins de comptabilisation, la Société évalue ses obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs du régime le 31 décembre de chaque année. La plus récente évaluation actuarielle complète sur base de capitalisation a été effectuée au 31 décembre 2014.

Les exigences de financement minimum requis sont de 228 \$ (886 \$ en 2014).

Les paiements en espèces au titre des avantages du personnel, constitués par les cotisations de la Société au régime de retraite et les primes versées pour l'assurance collective, s'élèvent à 1 301 \$ (934 \$ en 2014).

12. AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE)

a) Passif au titre des prestations définies

2015	Régime de retraite	Autres avantages	Assurance collective	Total
	\$	\$	\$	\$
Juste valeur de l'actif	24 230	-	-	24 230
Valeur actualisée de l'obligation	30 615	908	558	32 081
Déficit	(6 385)	(908)	(558)	(7 851)

Les montants présentés à l'état
de la situation financière sont :

Autres passifs (note 16)	6 385	908	558	7 851
--------------------------	-------	-----	-----	-------

2014	Régime de retraite	Autres avantages	Assurance collective	Total
	\$	\$	\$	\$
Juste valeur de l'actif	22 750	-	-	22 750
Valeur actualisée de l'obligation	28 261	800	643	29 704
Déficit	(5 511)	(800)	(643)	(6 954)

Les montants présentés à l'état
de la situation financière sont :

Autres passifs (note 16)	5 511	800	643	6 954
--------------------------	-------	-----	-----	-------

12. AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE)

b) Juste valeur de l'actif

2015	Régime de retraite	Autres avantages	Assurance collective	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	22 750	-	-	22 750
Produits d'intérêts	931	-	-	931
Rendement en sus des produits d'intérêts	(33)	-	-	(33)
Frais d'administration	(77)	-	-	(77)
Cotisations de l'employeur	1 255	23	-	1 278
Cotisations des employés	391	-	-	391
Cotisations autres et transferts des employés	74	-	-	74
Prestations payées	(1 061)	(23)	-	(1 084)
Solde à la fin	24 230	-	-	24 230

2014	Régime de retraite	Autres avantages	Assurance collective	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	20 581	-	-	20 581
Produits d'intérêts	1 002	-	-	1 002
Rendement en sus des produits d'intérêts	940	-	-	940
Frais d'administration	(81)	-	-	(81)
Cotisations de l'employeur	886	23	-	909
Cotisations des employés	387	-	-	387
Cotisations autres et transferts des employés	54	-	-	54
Prestations payées	(1 019)	(23)	-	(1 042)
Solde à la fin	22 750	-	-	22 750

12. AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE)

c) Obligation au titre des prestations définies

2015	Régime de retraite	Autres avantages	Assurance collective	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	28 261	800	643	29 704
Coût des services rendus	910	51	-	961
Coût financier	1 149	32	15	1 196
Cotisations des employés	391	-	-	391
Cotisations autres et transferts des employés	74	-	-	74
Écarts actuariels dus aux hypothèses démographiques	395	37	-	432
Écarts actuariels dus aux hypothèses économiques	498	11	(77)	432
Prestations payées	(1 063)	(23)	(23)	(1 109)
Solde à la fin	30 615	908	558	32 081

2014	Régime de retraite	Autres avantages	Assurance collective	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	22 792	546	649	23 987
Coût des services rendus	640	42	-	682
Coût des services passés	-	45	-	45
Coût financier	1 107	27	19	1 153
Cotisations des employés	387	-	-	387
Cotisations autres et transferts des employés	54	-	-	54
Écarts actuariels dus aux hypothèses démographiques	1 087	94	-	1 181
Écarts actuariels dus aux hypothèses économiques	3 213	69	-	3 282
Prestations payées	(1 019)	(23)	(25)	(1 067)
Solde à la fin	28 261	800	643	29 704

HUMANIA ASSURANCE INC.**Notes aux états financiers consolidés****de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 (en milliers de dollars canadiens)****12. AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE)****d) Charge**

2015	Régime de retraite	Autres avantages	Assurance collective	Total
	\$	\$	\$	\$
Coût des services rendus	910	51	-	961
Intérêts nets	219	32	15	266
Frais d'administration	77	-	-	77
	1 206	83	15	1 304

La charge de l'exercice est de 1 304 \$ (959 \$ en 2014) et elle est présentée au poste « Frais généraux » à l'état du résultat.

2014	Régime de retraite	Autres avantages	Assurance collective	Total
	\$	\$	\$	\$
Coût des services rendus	640	42	-	682
Coût des services passés	-	45	-	45
Intérêts nets	105	27	19	151
Frais d'administration	81	-	-	81
	826	114	19	959

HUMANIA ASSURANCE INC.

Notes aux états financiers consolidés

de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 (en milliers de dollars canadiens)

12. AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE)**e) Réévaluations du passif net au titre des prestations définies comptabilisées dans les autres éléments du résultat global**

2015	Régime de retraite	Autres avantages	Assurance collective	Total
	\$	\$	\$	\$
Écarts actuariels découlant des modifications des hypothèses				
Démographiques	(395)	(37)	-	(432)
Économiques	(498)	(11)	77	(432)
Rendement des actifs	(33)	-	-	(33)
	(926)	(48)	77	(897)
Impôts	249	13	(21)	241
	(677)	(35)	56	(656)

2014	Régime de retraite	Autres avantages	Assurance collective	Total
	\$	\$	\$	\$
Écarts actuariels découlant des modifications des hypothèses				
Démographiques	(1 087)	(94)	-	(1 181)
Économiques	(3 213)	(69)	-	(3 282)
Rendement des actifs	940	-	-	940
Autres	-	(45)	-	(45)
	(3 360)	(208)	-	(3 568)
Impôts	905	56	-	961
	(2 455)	(152)	-	(2 607)

12. AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE)

f) Composition de l'actif

La composition de l'actif du régime de retraite est la suivante :

	2015	2014
	%	%
Fonds – Marché monétaire	-	4
Fonds – Obligations	39	38
Fonds – Actions	61	58
	100	100

L'actif du régime comptabilisé à la juste valeur est classé selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour établir les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose de trois niveaux, dont le niveau 1 qui utilise des données sur les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs identiques auxquelles le régime de retraite a accès. L'actif du régime est de niveau 1.

Le régime de retraite ne détient aucun titre émis par la Société.

12. AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE)

g) Hypothèses actuarielles

2015	Régime de retraite	Autres avantages	Assurance collective
	%	%	%
Obligation au titre des prestations définies			
Taux d'actualisation	3,95	3,95	2,12
Taux d'augmentation des salaires	2,50	2,50	-

La durée de l'obligation du régime de retraite est de 19 ans (18 ans en 2014).

2014	Régime de retraite	Autres avantages	Assurance collective
	%	%	%
Obligation au titre des prestations définies			
Taux d'actualisation	4,05	4,05	2,30
Taux d'augmentation des salaires	2,50	2,50	-

h) Cotisations futures de l'employeur

La Société prévoit verser des cotisations de 1 212 \$ (892 \$ en 2014) au régime de retraite au cours du prochain exercice. Cette information est basée sur la dernière évaluation actuarielle déposée.

i) Analyse de sensibilité

Les hypothèses actuarielles peuvent avoir une incidence importante sur les montants liés aux avantages du personnel.

L'impact d'une diminution de 0,25 % du taux d'actualisation aurait comme incidence d'augmenter de 1 446 \$ (1 212 \$ en 2014) le passif au titre des prestations définies.

L'impact d'utiliser 90 % des probabilités de mortalité de la table CPM 2014, échelle B, projetée de façon générationnelle, avec une échelle d'amélioration future de la mortalité, aurait comme incidence d'augmenter de 780 \$ (617 \$ en 2014) le passif au titre des prestations définies.

L'effet d'une variation de 1 % du taux d'augmentation des salaires pour le régime de retraite et les autres avantages serait négligeable.

L'effet d'une variation de 1 % du taux d'évolution des coûts médicaux de l'assurance collective serait négligeable.

HUMANIA ASSURANCE INC.**Notes aux états financiers consolidés****de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 (en milliers de dollars canadiens)**

13. FACILITÉS DE CRÉDIT

La Société dispose d'une marge de crédit non utilisée de 1 500 \$ portant intérêt au taux préférentiel de 2,70 % (3,00 % en 2014) et renégociable en avril 2016.

14. PROVISIONS TECHNIQUES**a) Composition des provisions techniques**

	2015	2014
	\$	\$
Assurance vie individuelle	180 970	185 231
Assurance vie collective	55 603	55 448
Rentes individuelles et collectives	7 217	8 582
Assurance accident maladie individuelle	119 017	101 131
Assurance accident maladie collective	23 194	21 505
	386 001	371 897

14. PROVISIONS TECHNIQUES (SUITE)

b) Composition de l'actif couvrant les provisions techniques nettes

Une segmentation de l'actif est effectuée afin d'apparier les flux monétaires nets de l'actif et du passif de chacune des lignes d'affaires. Pour chacune des dates présentées, le premier tableau concilie les provisions techniques nettes alors que le deuxième présente la composition de l'actif couvrant les provisions techniques nettes.

	Assurance vie	Rentes	Assurance accident maladie	Total
2015	\$	\$	\$	\$
Provisions techniques	236 573	7 217	142 211	386 001
Actifs au titre des cessions en réassurance	(44 893)	-	(91 189)	(136 082)
	191 680	7 217	51 022	249 919

	Assurance vie	Rentes	Assurance accident maladie	Total
2015	\$	\$	\$	\$
Obligations	182 840	4 642	25 740	213 222
Marché monétaire	614	-	1 618	2 232
Actions privilégiées	7 314	2 546	8 313	18 173
Fonds d'infrastructures	-	-	10 133	10 133
Autres	912	29	5 218	6 159
	191 680	7 217	51 022	249 919

L'incidence d'une augmentation immédiate et permanente de 1 % des taux d'intérêt des placements appariant les provisions techniques nettes serait une augmentation d'environ 6 800 \$ (5 300 \$ en 2014) du résultat net.

L'incidence d'une diminution immédiate et permanente de 1 % des taux d'intérêt des placements appariant les provisions techniques nettes serait une diminution d'environ 8 700 \$ (7 100 \$ en 2014) du résultat net.

HUMANIA ASSURANCE INC.**Notes aux états financiers consolidés****de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 (en milliers de dollars canadiens)****14. PROVISIONS TECHNIQUES (SUITE)****b) Composition de l'actif couvrant les provisions techniques nettes (suite)**

	Assurance vie	Rentes	Assurance accident maladie	Total
2014	\$	\$	\$	\$
Provisions techniques	240 679	8 582	122 636	371 897
Actifs au titre des cessions en réassurance	(43 923)	-	(85 194)	(129 117)
	196 756	8 582	37 442	242 780

	Assurance vie	Rentes	Assurance accident maladie	Total
2014	\$	\$	\$	\$
Obligations	192 471	5 677	27 117	225 265
Marché monétaire	150	-	1 193	1 343
Actions privilégiées	3 463	2 874	4 879	11 216
Autres	672	31	4 253	4 956
	196 756	8 582	37 442	242 780

14. PROVISIONS TECHNIQUES (SUITE)

c) Hypothèses

Les hypothèses utilisées pour le calcul des provisions techniques sont établies selon les meilleures estimations pour la durée des polices à l'égard de nombreuses variables, notamment la mortalité, la morbidité, les taux d'intérêt, les frais, les taux de résiliation des polices, l'inflation, les participations des titulaires de polices et les impôts. Ces estimations sont susceptibles d'être révisées aux dates d'évaluation subséquentes.

Les méthodes qui ont servi à établir les plus importantes hypothèses sont expliquées ci-dessous :

Mortalité

La Société effectue une étude annuelle de la mortalité pour le secteur de l'assurance vie individuelle.

Pour la mortalité en assurance vie individuelle, l'hypothèse provient de l'expérience récente de l'industrie publiée par l'Institut canadien des actuaires, modifiée en fonction des résultats des cinq dernières années de la Société de façon à reconnaître l'expérience de mortalité réelle.

Pour la mortalité en rentes individuelles, l'hypothèse provient de l'expérience récente de l'industrie publiée par l'Institut canadien des actuaires. De plus, l'hypothèse utilisée incorpore une amélioration du niveau actuel de la mortalité.

Morbidité

L'hypothèse est fondée sur les résultats que la Société et l'industrie ont connus ces dernières années.

Taux d'intérêt

La Société possède des éléments d'actif qui appuient les provisions techniques. Les flux monétaires de l'actif et du passif sont projetés puis accumulés jusqu'à la fin de la période de projection des flux monétaires à l'aide d'une hypothèse de taux d'intérêt. Les taux futurs d'intérêt tiennent compte des perspectives économiques actuelles et de la politique de placement de la Société.

Frais

Les frais de gestion des polices sont établis à partir d'études internes de répartition des coûts de la Société par ligne d'affaires.

Taux de résiliation des polices

Les hypothèses relatives aux taux de résiliation des polices sont établies à partir de l'expérience de la Société et tiennent compte d'une diminution des taux de résiliation des polices dans le bloc d'affaires des produits d'assurance fondés sur les déchéances telle qu'anticipée par l'industrie.

14. PROVISIONS TECHNIQUES (SUITE)

c) Hypothèses (suite)

Marge pour écarts défavorables

Une marge pour écarts défavorables a été ajoutée à chacune des hypothèses afin de reconnaître l'incertitude qui entoure l'établissement des meilleures estimations, de tenir compte d'une détérioration possible de l'expérience et de fournir une meilleure assurance que le montant des provisions techniques suffira à payer les prestations à venir.

d) Variation des provisions techniques

La variation des provisions techniques est la suivante :

2015	Brutes	Cessions en réassurance	Nettes
	\$	\$	\$
Solde au début	371 897	129 117	242 780
Variation normale	16 978	8 570	8 408
Changement de base	(2 874)	(1 605)	(1 269)
Solde à la fin	386 001	136 082	249 919

2014	Brutes	Cessions en réassurance	Nettes
	\$	\$	\$
Solde au début	315 065	107 951	207 114
Variation normale	60 649	22 960	37 689
Changement de base	(3 817)	(1 794)	(2 023)
Solde à la fin	371 897	129 117	242 780

HUMANIA ASSURANCE INC.**Notes aux états financiers consolidés****de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 (en milliers de dollars canadiens)****14. PROVISIONS TECHNIQUES (SUITE)****e) Risque d'assurance**

Le risque d'assurance est le risque qu'un événement assuré survienne et que d'importants écarts existent entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles utilisées.

Dans le cadre de ses activités, la Société accepte le risque associé aux passifs découlant des contrats d'assurance. La Société atténue son exposition au risque d'assurance en ayant recours à différents moyens, dont la conception des produits, la tarification des produits et le recours à des ententes de réassurance.

Le tableau ci-dessous présente une estimation de l'incidence qu'auraient des variations défavorables des hypothèses actuarielles utilisées sur le résultat net de la Société.

	2015		2014	
	Variation défavorable	Incidence sur le résultat net	Variation défavorable	Incidence sur le résultat net
	%	\$	%	\$
Mortalité	2	704	2	686
Morbidité	5	3 691	5	3 175
Frais	5	2 639	5	2 616
Taux de résiliation des polices	10	5 738	10	5 434

HUMANIA ASSURANCE INC.**Notes aux états financiers consolidés****de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 (en milliers de dollars canadiens)****14. PROVISIONS TECHNIQUES (SUITE)****f) Risque de réassurance**

Dans le cours normal de ses activités, la Société utilise la réassurance afin de réduire le risque d'être exposée à des sinistres représentant des montants élevés. Toute la réassurance est souscrite auprès de réassureurs enregistrés auprès d'une autorité fédérale ou provinciale. Des traités de réassurance protègent également la Société en cas de catastrophe ou d'événement affectant plusieurs assurés. Ces ententes de réassurance n'ont pas pour effet de libérer la Société de ses obligations envers les titulaires de polices.

15. PROVISIONS

Dans le cours normal de ses activités, la Société est nommée défenderesse dans le cadre de poursuites judiciaires relatives aux contrats d'assurance. La Société analyse chaque recours intenté et détermine le montant et la pertinence de comptabiliser une provision.

La Société de compensation en assurance médicaments du Québec (ci-après la « Société de compensation ») est une entité privée qui relève de l'industrie des assurances de personnes. La Société de compensation a été constituée à la suite de l'adoption de la *Loi sur l'assurance médicaments* et de la création du régime général d'assurance médicaments. Le rôle de la Société de compensation est de veiller au bon fonctionnement du système afin de répartir entre assureurs et administrateurs de régimes d'avantages sociaux les risques découlant du régime général. Ce système de mutualisation des risques est le seul mécanisme reconnu par le gouvernement du Québec. Les modalités de mise en commun et la contribution de chaque assureur sont déterminées par la Société de compensation. À la fin de chaque exercice financier, la Société comptabilise une provision pour la mutualisation des risques.

	Litiges	Mutualisation des risques	Total
2015			
	\$	\$	\$
Solde au début	565	1 095	1 660
Augmentations	623	847	1 470
Utilisations ou paiements	(763)	(677)	(1 440)
Solde à la fin	425	1 265	1 690
2014			
	\$	\$	\$
Solde au début	408	974	1 382
Augmentations	553	771	1 324
Utilisations ou paiements	(396)	(650)	(1 046)
Solde à la fin	565	1 095	1 660

HUMANIA ASSURANCE INC.**Notes aux états financiers consolidés****de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 (en milliers de dollars canadiens)****16. AUTRES PASSIFS**

	2015	2014
	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	11 610	7 927
Avantages du personnel (note 12)	7 851	6 954
	19 461	14 881

17. DÉBENTURE

	2015	2014
	\$	\$
Débeture	4 928	9 841

En octobre 2015, la Société a converti 50 % de la débeture en contrepartie de l'émission de 5 000 \$ de capital-actions.

Toutes les autres conditions de la débeture demeurent inchangées.

La débeture émise en février 2013, à un investisseur institutionnel, est non garantie. Elle porte intérêt au taux de 7,00 % jusqu'au 7 février 2018 et, par la suite, au taux de rendement d'obligations types émises par le gouvernement canadien d'une durée de cinq ans, majoré de 5,64 %.

La débeture est exigible le 7 février 2028 et elle est rachetable à compter du 10^e anniversaire. De plus, aucun paiement en capital n'est exigible avant le 7 février 2028.

La valeur comptable de la débeture inclut les coûts de transaction. La juste valeur de la débeture n'est pas significativement différente de la valeur comptable. La juste valeur est estimée à l'aide des flux de trésorerie actualisés au moyen de taux observables sur le marché. La débeture est classée dans le niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur (niveau 2 en 2014).

18. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La Société détient des contrats de change pour acquérir un montant nominal de cinq millions cinq cent mille dollars américains afin de verser des prestations liées à l'assurance voyage. L'échéance de ces contrats est inférieure à un an. Au 31 décembre, la juste valeur de cet instrument financier dérivé est de 816 \$ (actif de 492 \$ en 2014).

HUMANIA ASSURANCE INC.**Notes aux états financiers consolidés****de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 (en milliers de dollars canadiens)****19. IMPÔTS****a) Charge effective d'impôts**

La charge effective d'impôts sur le revenu diffère de la charge qui serait établie aux taux statutaires fédéral et provinciaux pour les raisons suivantes :

	2015	2014
	\$	\$
Résultat avant impôts	5 071	6 797
Impôt sur le revenu de placement	(130)	(141)
	4 941	6 656
Charge pour impôts sur le revenu selon les taux statutaires	1 329	1 790
Variation découlant des éléments suivants :		
Revenus non imposables	(995)	(275)
Éléments non déductibles	114	71
Autres écarts	(28)	189
	420	1 775
Impôt sur le revenu de placement	130	141
	550	1 916

Le taux d'impôt utilisé est de 26,9 % (26,9 % en 2014), applicable au revenu imposable de la Société au Canada en vertu des lois fiscales en vigueur.

b) Charge d'impôts

La charge d'impôts de l'exercice se répartit comme suit :

	2015	2014
	\$	\$
Impôts exigibles	(579)	1 605
Impôts différés	1 129	311
	550	1 916

19. IMPÔTS (SUITE)

c) Actifs d'impôts différés

La variation des actifs d'impôts différés par nature est la suivante :

	Solde au début	Comptabilisé en résultat net	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Solde à la fin
2015	\$	\$	\$	\$
Avantages du personnel	56	-	9	65
Contrats de change	(113)	-	(87)	(200)
Immobilisations corporelles et incorporelles	-	63	-	63
Autres	214	258	-	472
	157	321	(78)	400
2014	\$	\$	\$	\$
Avantages du personnel	17	-	39	56
Contrats de change	-	-	(113)	(113)
Autres	47	167	-	214
	64	167	(74)	157

HUMANIA ASSURANCE INC.**Notes aux états financiers consolidés****de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 (en milliers de dollars canadiens)****19. IMPÔTS (SUITE)****d) Passifs d'impôts différés**

La variation des passifs d'impôts différés par nature est la suivante :

	Solde au début	Comptabilisé en résultat net	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Solde à la fin
2015	\$	\$	\$	\$
Obligations	52	24	(27)	49
Avances sur polices	441	(3)	-	438
Immobilisations corporelles et incorporelles	1 404	(244)	-	1 160
Provisions techniques	729	(141)	-	588
Avantages du personnel	(1 816)	(473)	241	(2 048)
Regroupements d'entreprises	-	2 505	-	2 505
Autres	(216)	(218)	290	(144)
	594	1 450	504	2 548
2014	\$	\$	\$	\$
Obligations	58	(76)	70	52
Avances sur polices	431	10	-	441
Immobilisations corporelles et incorporelles	1 424	(20)	-	1 404
Provisions techniques	746	(17)	-	729
Avantages du personnel	(900)	45	(961)	(1 816)
Autres	(165)	536	(587)	(216)
	1 594	478	(1 478)	594

HUMANIA ASSURANCE INC.**Notes aux états financiers consolidés****de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 (en milliers de dollars canadiens)****20. CAPITAL-ACTIONS****Autorisé**

En nombre illimité et sans valeur nominale

Actions ordinaires de catégorie A, avec droit de vote et participantes
Actions ordinaires de catégorie B, avec droit de vote et participantes
Actions participantes, sans droit de vote
Actions privilégiées, sans droit de vote, pouvant être émises en séries

Émises et en circulation

	2015	2014
	\$	\$
35 000 actions ordinaires de catégorie A	35 000	35 000
6 250 actions ordinaires de catégorie B	14 883	-
	49 883	35 000

En octobre 2015, la Société a émis 6 250 actions ordinaires de catégorie B en contrepartie de 10 000 \$ en trésorerie et la conversion partielle de la débenture pour un montant de 5 000 \$. Les frais d'émission de 117 \$, nets d'un impôt de 43 \$, ont été comptabilisés en diminution des actions ordinaires.

21. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le cumul des autres éléments du résultat global (net d'impôts) se compose des éléments suivants :

	2015	2014
	\$	\$
Gains et pertes non réalisés sur		
Actifs financiers disponibles à la vente	(624)	325
Couvertures de flux de trésorerie	596	359
Réévaluations du passif net au titre des prestations définies	(7 102)	(6 446)
	(7 130)	(5 762)

22. GESTION DU CAPITAL

Le capital de la Société est constitué du capital-actions, du surplus d'apport, des bénéfices non répartis et du cumul des autres éléments du résultat global et est présenté à l'état de la situation financière sous la rubrique « Capitaux propres ». La Société gère le capital dans le but de :

- i) Fournir une protection financière additionnelle aux titulaires de polices au-delà des provisions techniques comptabilisées, tout en maintenant un capital suffisant pour assurer sa solidité financière;
- ii) Fournir le capital nécessaire à sa croissance et à son développement.

22. GESTION DU CAPITAL (SUITE)

Les politiques internes en vigueur s'appliquant à la gestion du capital incluent, entre autres :

- Le dépôt, annuellement, auprès du conseil d'administration, de prévisions financières à court et à long terme indiquant les besoins en capital, tant sur le plan financier que sur le plan réglementaire;
- Une analyse annuelle de la politique de versements des participations aux titulaires de polices;
- Une politique de placement prévoyant notamment :
 - i) Une gestion de l'échéance des passifs et des actifs afin de limiter les risques liés à leur non-concordance et d'ainsi gérer le capital réglementaire requis;
 - ii) Les éléments qualitatifs limitant les risques liés au crédit, à la concentration des marchés et au manque de liquidités.
- Une tarification des produits rémunérant adéquatement le capital utilisé.

La Société est soumise à des exigences de ratio en matière de suffisance de capital déterminées par l'organisme de contrôle des institutions financières constituées en vertu des lois du Québec, l'Autorité des marchés financiers (ci-après « AMF »). En fonction de règles d'évaluation prescrites par cette dernière, les sociétés d'assurance de personnes doivent maintenir un ratio minimum de 100 % entre le capital disponible et le capital requis. De plus, l'AMF s'attend à ce que les sociétés d'assurance de personnes se fixent des objectifs de ratio de capital plus élevés afin de gérer avec prudence les fonds disponibles et de permettre à l'assureur de faire face à des risques non couverts par le ratio minimum et de se prémunir contre la volatilité des marchés et des conditions économiques.

Le ratio de solvabilité actuel est de 209 % (190 % en 2014) et celui-ci est supérieur au ratio cible fixé par la Société.

23. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	2015	2014
	\$	\$
Intérêts reçus	7 014	6 512
Dividendes reçus	1 471	1 282
Intérêts versés liés aux activités d'exploitation	58	46
Intérêts versés liés aux activités de financement	725	716
Impôts payés	1 884	3 789

24. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements contractuels de la Société sont liés à différentes ententes de services et à des contrats de location simple visant des équipements. Les paiements minimums futurs à effectuer en vertu de ces contrats sont les suivants :

	2015	2014
	\$	\$
Moins d'un an	1 142	808
Entre 1 an et 5 ans	2 592	2 525
Plus de 5 ans	160	180
	3 894	3 513

25. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les soldes et les transactions entre la Société et ses filiales qui sont des parties liées ont été éliminés et ne sont pas présentés dans cette note. Les détails des transactions entre la Société et les autres parties liées sont présentés ci-après.

a) Transactions commerciales

Les transactions commerciales entre parties liées sont conclues dans le cours normal des activités et mesurées à la valeur d'échange établie et acceptée par les parties :

	2015	2014
	\$	\$
Entreprises associées		
Revenus de placement	-	10
Commissions	-	823
Frais d'administration	-	(29)
Autres sommes à recevoir	-	1
Créditeurs et charges à payer	-	51

b) Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société sont les administrateurs et les membres du comité de gestion. La rémunération des principaux dirigeants, déterminée par le comité des ressources humaines et le conseil d'administration, est la suivante :

	2015	2014
	\$	\$
Avantages à court terme	2 845	2 199
Autres avantages à long terme	801	843
	3 646	3 042

26. MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les normes IFRS sont en constant changement et les modifications suivantes pourraient avoir une incidence sur les états financiers consolidés de la Société.

a) IFRS 9 – Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié une version définitive d'IFRS 9, « *Instruments financiers* », qui remplacera IAS 39, « *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* ». La norme apporte des modifications à la comptabilisation des instruments financiers à l'égard des éléments suivants :

- Le classement et l'évaluation des instruments financiers en fonction du modèle économique suivi pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier;
- La dépréciation basée sur le modèle des pertes attendues;
- La comptabilité de couverture qui tient compte des pratiques en matière de gestion des risques d'une entité.

Cette norme entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Toutefois, en septembre 2015, l'IASB a annoncé son intention de publier un exposé-sondage proposant de modifier la version actuelle d'IFRS 4, « *Contrats d'assurance* », afin de permettre aux sociétés, dont le modèle d'affaires est principalement l'émission de contrats d'assurance, de reporter l'entrée en vigueur d'IFRS 9, jusqu'en 2021. Les assureurs qui adopteront IFRS 9 auront également la possibilité de retirer du résultat les disparités de traitement et ainsi la volatilité temporaire qui pourrait survenir avant que la nouvelle norme sur les contrats d'assurance ne soit en vigueur.

b) IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15, « *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients* », qui permet de comptabiliser les produits selon une seule norme, en vue d'harmoniser la présentation des produits tirés de contrats avec des clients et des coûts connexes. Les produits tirés des contrats d'assurance, des contrats de location et des instruments financiers ne sont pas assujettis aux exigences d'IFRS 15 en matière de comptabilisation des produits. Une société comptabiliserait les produits au moment du transfert de biens ou de services aux clients, au montant de la contrepartie que la société s'attend à recevoir du client.

Cette norme entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018. La Société évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de cette norme.

26. MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

c) IFRS 16 – Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16 laquelle remplacera IAS 17, « *Contrats de location* ». IFRS 16 supprime le classement à titre de location simple et impose aux preneurs de constater tous les contrats de location à l'état de la situation financière en comptabilisant un droit d'utilisation et une obligation locative. Une exemption est permise pour les contrats de location à court terme et pour les contrats de location pour lesquels l'actif sous-jacent a une faible valeur. De plus, IFRS 16 modifie la définition du contrat de location; établit les exigences de comptabilisation de l'actif et du passif, notamment sur les aspects complexes comme les composantes autres que de location, les paiements locatifs variables et les périodes optionnelles; modifie la comptabilisation des accords de cession-bail, conserve en grande partie l'approche d'IAS 17 pour la comptabilisation des contrats de location par le bailleur et présente de nouvelles obligations d'information. IFRS 16 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 et l'adoption anticipée est permise dans certaines circonstances. La Société n'a pas encore déterminé l'incidence de l'adoption de cette norme sur ses états financiers.



Une filiale de

LA SURVIVANCE
MUTUELLE DE GESTION

Humania Assurance Inc.

1555, rue Girouard Ouest, C.P. 10000, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 7C8
Téléphone: 450 773-6051 | Sans frais: 1 888 400-6051 | www.humania.ca